

DECRET N° 2026/033 DU 29 JAN 2026
portant ratification de l'Accord bilatéral relatif au transport
aérien entre le Gouvernement de la République du Cameroun
et le Gouvernement de l'Etat du Qatar, signé à Doha le 16
janvier 2025.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2025/016 du 17 décembre 2025 autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord bilatéral relatif au transport aérien entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de l'Etat du Qatar, signé à Doha le 16 janvier 2025,

DECRETE :

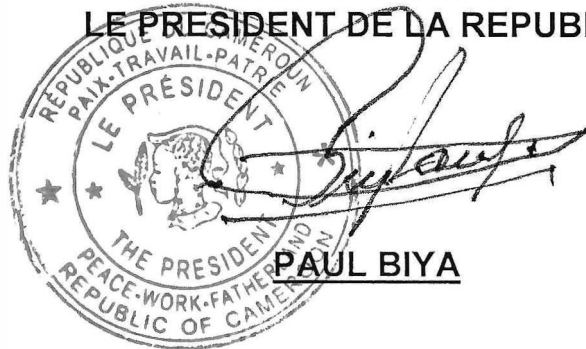
ARTICLE 1^{er}. - Est ratifié, l'Accord bilatéral relatif au transport aérien entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de l'Etat du Qatar, signé à Doha le 16 janvier 2025.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 29 JAN 2026

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA